Uniti nella fedeltà
e nella diversità

COORDINAMENTO MONARCHICO ITALIANO

IL PORTAVOCE

Comunicato stampa

16 ottobre 2012

Précisions de la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège

Etat de la Cité du Vatican, 16 octobre 2012.

"Suite à de fréquentes sollicitations, la Secrétairerie d'Etat précise la position du Saint-Siège à l'égard d'ordres de chevalerie intitulés à des saints ou portant des noms religieux. Outre ses propres ordres (Ordre suprême du Christ, Ordre de l'éperon d'or, Ordre de Pie IX, Ordre de St. Grégoire le Grand, Ordre de St. Silvestre), il ne reconnaît que l'Ordre souverain et militaire de Malte et l'Ordre équestre du St. Sépulcre de Jérusalem. Le Saint-Siège confirme qu'il n'a pas l'intention de modifier sa position en la matière.
Ainsi aucun autre ordre, nouveaux comme reprenant des modèles médiévaux, ne jouit de la reconnaissance du Siège Apostolique, qui ne saurait garantir leur légitimité historique et juridique, leur structure et leur finalité. En vue d'éviter toute équivoque, notamment en matière de délivrance de diplômes chevaleresques et d'usage de lieux saints, abus dommageables à nombre de personnes de bonne foi, le Saint-Siège réaffirme n'attribuer aucune valeurs aux diplômes et insignes délivrés par des associations qu'il ne reconnaît pas. Il considère en outre inapproprié l'usage d'églises ou de chapelles pour leurs prétendues cérémonies d'investiture".